



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 11 mars 2024

Au Conseil communal de la commune de Montilliez

Préavis relatif à une demande de crédit pour l'achat d'un véhicule de voirie

N° 32/2024 – séance du 22 avril 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les différentes et nombreuses tâches de nos employés communaux au sein de nos quatre villages nécessitent le recours à des personnes auxiliaires, voire à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire. Actuellement, les déplacements se font en tracteur à 30 km/h, avec un confort relatif.

En juin 2021 déjà, la commission ad hoc, qui avait travaillé sur l'acquisition d'un tracteur, avait proposé aussi de mener une réflexion globale du parc de véhicules de la voirie, notamment pour des véhicules adaptés aux déplacements routiers.

2. Justification

Afin de permettre le transport de trois personnes ou plus, il devient indispensable d'acquérir un véhicule utilitaire à moteur atmosphérique ; un moteur 100% électrique serait certes en lien avec la politique climatique actuelle, mais pas en lien avec le service demandé, soit pour les transports et déplacements de personnes et de matériel (souvent des charges lourdes).

La Municipalité prévoit l'achat d'un véhicule utilitaire fermé, à l'usage de la voirie, d'une marque à définir et d'un modèle avec trois places à l'avant, boîte à vitesse manuelle, 150 CV, 110 KW, une porte latérale coulissante, porte arrière à 180°, système anti-patinage, assistant au démarrage en côte, aide au parking arrière, crochet d'attelage et équipement intérieur standard.

3. Coûts

La présente demande de crédit est réalisée sur des offres rentrées :

Achat d'un véhicule de voirie CHF 40'000.-

4. Financement

Avec MCH2, il est prévu des durées d'amortissement différentes selon le type de travaux. Exemples : biens, meubles, machines, véhicules entre 4-10 ans (au cas par cas), travaux de menuiserie sur 10 ans et autres travaux sur 30 ans.

La Municipalité prévoit le financement de ces investissements de la manière suivante :

- 4.1 financer ce véhicule par la trésorerie courante ;
- 4.2 amortissement de l'investissement net de CHF 40'000.- sur une durée de 5 ans.

5. Planning

- | | |
|--|------------------------|
| ➤ Présentation pour adoption au conseil communal | 22 avril 2024 |
| ➤ Droit de référendum suite à la décision | 23 avril au 2 mai 2024 |
| ➤ Commande du véhicule | début mai 2024 |
| ➤ Livraison prévue | novembre 2024 |

6. Lien avec le PECC

5.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

5.2 Projets PECC concernés

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Fiche 1 | Commission de la durabilité, énergie et climat |
| <input type="checkbox"/> Fiche 2 | Participation et engagement de la population |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 3 | Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources |
| <input type="checkbox"/> Fiche 4 | Rénovation et constructions durables |
| <input type="checkbox"/> Fiche 5 | Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 6 | Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal |
| <input type="checkbox"/> Fiche 7 | Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos |

- Fiche 8 Renforcement de la biodiversité
- Fiche 9 Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes
- Fiche 10 Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule

7. Conclusion

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

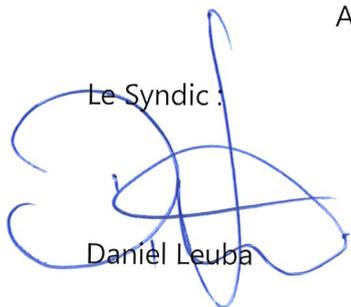
- Vu le préavis 32/2024 de la Municipalité du 11 mars 2024,
- Oui le rapport de la commission gestion-finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau véhicule pour la voirie ;
2. de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 40'000.- (quarante mille) ;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 40'000.- sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 8'000.- par année dès le budget 2025.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mars 2024.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Daniel Leuba



La Secrétaire :


Monique Pahud

Délégué municipal : François Guizzetti